



Fédération ADMR de Loire
Atlantique

Résultats de l'index égalité Femmes-Hommes

Données 2025

Publié : 27/02/2026

SOMMAIRE

1. Contexte de l'Index EGAPRO

- Période
- Fonctionnement

2. Index EGAPRO à la Fédération ADMR de Loire Atlantique

- Résultats obtenus

3. Publication

1. Contexte de l'Index EGAPRO

- Période du 01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025
 - En application de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et du décret d'application du 8 janvier 2019, visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, La Fédération ADMR de Loire Atlantique publie son Index sur l'égalité femmes-hommes.
- Comment fonctionne cet index ?
 - L'index égalité hommes/femmes est constitué de plusieurs indicateurs aboutissant à une note sur 100 :
 - ✓ L'écart de rémunération femmes-hommes.
 - ✓ L'écart de taux de taux d'augmentations individuelles.
 - ✓ Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité.
 - ✓ La présence de femmes parmi les plus gros salaires de l'entreprise.

2. Index EGAPRO à la Fédération ADMR de Loire Atlantique

- Indicateur écart de rémunération

- L'indicateur n'est pas calculable par CSP
- L'effectif total des groupes retenus pour le calcul de l'indicateur (c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes) représente moins de 40% de l'effectif total pris en compte pour le calcul des indicateurs

NC

- Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles

- L'indicateur n'est pas calculable
- Il n'y a pas eu d'augmentations individuelles au cours de la période de référence.

NC

- Indicateur pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

- 0 / 15. Nombre de point obtenus à l'indicateur retour de congé maternité
- Aucune augmentation individuelle ni collective n'a été réalisé à la Fédération. Ne permettant donc pas le calcul de cet indicateur.

0

- Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

- 10 / 10. Nombre de points obtenus à l'indicateur hautes rémunérations.
- Les femmes sont sur-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.

10

3. Publication

Index égalité professionnelle

Total de points obtenus	10
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	25
Résultat final sur 100 points	Non calculable

Publication des résultats obtenus

Date de publication	27/02/2026
Site Internet de publication	
https://www.admr44.org/publication-de-lindex-egalite-femmes-hommes-pour-la-federation-admr-de-loire-atlantique	